

Formation accessible à toute personne en situation de handicap, contact par mail à l'adresse :  
referenthandicapformation@genapi.fr  
Pour toute autre question : formation@genapi.fr

## PROGRAMME de la FORMATION LA REDACTION DES ACTES DE SUCCESSION (HORS DS)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la création et le rattachement des fiches (clients, partenaires et immeubles) au dossier ;
- Maîtriser la génération des courriers et des pièces électroniques, leur suivi, relance et réception.
- Maîtriser la rédaction de la dévolution et de la notoriété successorale.

### PUBLIC

- L'ensemble des collaborateurs de l'étude

### PRE-REQUIS

- Connaissance de la profession notariale et du droit des successions

### LES METHODES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Mise en situation sur des cas pratiques
- Formation sur la plateforme de formation et quizz de connaissances à la fin de l'institut

### LES MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur connecté à internet et équipé de micro et d'enceintes
- Mise à disposition d'une documentation en ligne

### LA QUALITE DU FORMATEUR

Formateur Produits Juridiques

### DUREE

3 heures

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 personnes

### ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation à chaque participant

*Le plan de formation pourra être adapté en fonction du niveau de connaissance des utilisateurs.*

**A noter** qu'un temps sera alloué pendant la formation à la signature des feuilles de présence et à la rédaction du rapport de formation.

## Programme

---

1. La création du dossier
    - a. La mise en place des comparants (défunt, héritiers et qualités cachées du dossier)
    - b. La création et le rattachement des partenaires du dossier
  2. La création de l'acte de DEVOLUTION successorale préambule à la rédaction de tous les actes.  
(Rappel des signets et des variables)
  3. La création de l'acte de notoriété
    - a. Rédaction de l'acte
    - b. Génération des attestations dévolutives
  4. La création de l'acte ATTESTATION de propriété immobilière
    - a. La création et le rattachement des immeubles (notion de Biens Propres et Biens Communs)
    - b. Choix obligatoires pour Télé@ctes
    - c. Acceptation de la succession
    - d. Evaluation du ou des Biens
    - e. Alimentation du tableau des proportions
    - f. Choix du SPF pour la perception du droit fixe de 125€ en cas de pluralité de SPF
-